



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 15 décembre 2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Avenant n°1 au contrat de DSP Transports 2025

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGIO, Gilles BATESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI

ONT DONNE POUVOIR :

Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Christine MALAFRONTÉ à Marie-Christine BERTOLUCCI
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGIO
Paul TIERI à Pierre SAVELLI
Christelle TIMSIT à Mattea LACAVE
Marie-Dominique GIAMARCHI à Jean-Jacques BIAGGINI

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Jean-Martin MONDOLONI, Emma MUSSIER, Leslie PELLEGGRI, Linda PIPERI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI, Jean-Michel SAVELLI

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Avenant n°1 au contrat de DSP Transports 2025

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le nouveau contrat de concession de service public conclu entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Société des Autobus Bastiais pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant que les locaux occupés par la Société des Autobus Bastia et servant d'agence commerciale dans le cadre de la DSP Transports sont concernés par une procédure d'expropriation engagée par la commune de Ville di Pietrabugno ;

Considérant la nécessité d'assurer à la fois la continuité des services des transports et le développement de leur qualité ;

Considérant que les locaux de la CAB, identifiés sur le port de Toga, peuvent être mis à disposition du délégataire dans le cadre de la DSP transports, tout en assurant la stratégie de développement prévue au contrat et sans en impacter l'équilibre économique ;

Considérant la nécessité d'intégrer par voie d'avenant au contrat de DSP l'action du Plan de Mobilité Employeur de la CAB visant à financer, au travers des fonds SVIARE, un an de gratuité des transports à tous ses agents titulaires ;

Considérant l'opportunité de corriger des erreurs matérielles mineures, sans impact économique, dans la formulation de la définition du QF au sein du contrat ;

Considérant le projet d'avenant n°1 intégrant chacun de ces aspects au contrat de DSP transports ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité) – Abstention : Julien Morganti

Le projet de d'avenant n°1 au contrat de DSP transports, ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO